

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

"En coeur, une attention particulière doit être portée pour prendre en compte les aspects matériels (noyaux villageois, patrimoine architectural, vestiges archéologiques...) et immatériels (culture, art de vivre...) passés et présents.

En Aire d'adhésion, il s'agit de développer autour des coeurs une zone préservant durablement le caractère du territoire. Pour les patrimoines culturels, les mesures permettent d'acquérir de la connaissance et de la mettre en valeur, d'éduquer, de sensibiliser, de soutenir des projets...

La notion de culture ne se limite pas à l'histoire et aux vestiges, il importe d'ancrer le caractère (paysager, naturel et des traditions) du parc national dans le présent et le futur. Ainsi l'EPPN établit une politique culturelle portant ses valeurs en lien avec les objectifs de sensibilisation fixés dans la Charte et le contexte socioéconomique de la métropole marseillaise."

Aire d'adhésion Mesure n°18 Connaître, faire connaître et conserver l'histoire du territoire, le patrimoine bâti et archéologique

"Le territoire est riche en éléments bâtis et sites archéologiques. L'EPPN les répertorie et recueille les informations historiques, en lien avec le ministère de la culture et les services municipaux, pour valoriser ce patrimoine auprès des visiteurs et collaborer à leur conservation."

«Rôle de l'établissement public :

Répertorie les éléments patrimoniaux et compile les données d'archives (...)

Aire d'adhésion ? Mesure n°20 : Promouvoir de manière partenariale le territoire du parc national comme une destination de tourisme durable

"Il s'agit d'une mesure visant à permettre la promotion du Parc national en tant que destination d'excellence, à l'échelle locale, nationale ou internationale en favorisant des modes de fréquentation respectueux de l'environnement et en la répartissant tout au long de l'année, hors de la saison estivale, tout en préservant des espaces de tranquillité quelle que soit la saison(...)"

« Mesures Partenariales en Coeur associées :

-Mener des études et des suivis de la fréquentation et des retombées économiques ;

Orientation 4 Préserver et valoriser un art de vivre méditerranéen, provençal et durable

(...) »

« Rôle de l'établissement public :

Apporte expertise scientifique/technique.(...) »

pages 127 à 130

Référence ID de l'article : #1452

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-25 14:56